



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Aperçu des programmes de protection sociale non contributive du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord examinés sous l'angle de l'enfance et de l'équité

Anna Carolina Machado, Charlotte Bilo, Fábio Veras Soares et Rafael Guerreiro Osorio
Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG)

Copyright© 2018

Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive

Programme des Nations Unies pour le développement et Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Cette publication constitue l'un des produits de l'accord interne aux Nations Unies conclu entre le Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG) et le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de l'UNICEF (MENARO, de l'anglais *Middle East and North Africa Regional Office*).

Né d'un partenariat entre les Nations Unies et le Gouvernement brésilien, le Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG) a pour mission de promouvoir l'apprentissage Sud-Sud en matière de politiques sociales. L'IPC-IG est lié au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du Brésil, au ministère brésilien du Plan, du Développement et de la Gestion et à l'Institut de recherche économique appliquée (Ipea) du Gouvernement brésilien.

Coordonnateurs de recherche

Anna Carolina Machado (IPC-IG)

Charlotte Bilo (IPC-IG)

Fábio Veras Soares (IPC-IG)

Rafael Guerreiro Osorio (Ipea et IPC-IG)

Assistants de recherche

Anna Davidsen, Anne Esser,

Barbara Branco, Caroline Scott,

Elena Kühne, Fernando Damazio,

Lara Aquino et Yasmin Scheufler

Chercheurs

Eunice Godevi (IPC-IG, chargée de recherche DAAD)

Imane Helmy (IPC-IG, consultante indépendante)

Joana Mostafa (Ipea)

Pedro Arruda (IPC-IG)

Raquel Tebaldi (IPC-IG)

Sergei Soares (Ipea and IPC-IG)

Wesley Silva (IPC-IG)

Volontaires en ligne des Nations Unies

Dorsaf James, Mohamed Ayman,

Sarah Abo Alasar et Susan Jatkar

Conception : équipe des publications de l'IPC-IG

Roberto Astorino, Flávia Amaral,

Rosa Maria Banuth et Manoel Salles

Droits et autorisations : tous droits réservés.

Les textes et données contenus dans la présente publication peuvent être reproduits à condition d'obtenir une autorisation écrite de la part de l'IPC-IG et d'en citer la source. Les reproductions à des fins commerciales sont interdites.

Le Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive diffuse les résultats de ses recherches en cours afin d'encourager l'échange de points de vue autour de questions relatives au développement. Ses articles sont signés par leurs auteurs et doivent donc être cités en conséquence. Les résultats, interprétations et conclusions dont ils font état sont ceux de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, du Gouvernement brésilien ou du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Cette publication est disponible en ligne sur www.ipcig.org.

Pour de plus amples informations sur les publications de l'IPC-IG, n'hésitez pas à contacter publications@ipc-undp.org.

Tous les profils de programmes exposés dans la présente publication seront publiés sur la plateforme socialprotection.org. Toutes les suggestions et/ou corrections seront les bienvenues pour tenir ces informations à jour. Merci de contacter Anna Carolina Machado (anna.machado@ipc-undp.org) ou Charlotte Bilo (charlotte.bilo@ipc-undp.org) si vous souhaitez actualiser, rectifier ou ajouter toute information relative aux programmes.

Citation suggérée : Machado, A. C., C. Bilo, F. V. Soares et R. G. Osorio. 2018. Aperçu des programmes de protection sociale non contributive du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord examinés sous l'angle de l'enfance et de l'équité. Brasília et Amman : Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive et Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de l'UNICEF (MENARO)

ISSN: 2526-0499



**APERÇU DES PROGRAMMES DE PROTECTION
SOCIALE NON CONTRIBUTIVE DU MOYEN-
ORIENT ET DE L'AFRIQUE DU NORD EXAMINÉS
SOUS L'ANGLE DE L'ÉQUITÉ ET DE L'ENFANCE**

Rapport complet disponible sur : <<https://goo.gl/QfmKwK>>.

REMERCIEMENTS

*L'Aperçu des programmes de protection sociale non contributive du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord examinés sous l'angle de l'enfance et de l'équité est l'un des quatre produits axés sur le savoir et consacrés à la protection sociale non contributive dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (région MENA, de l'anglais *Middle-East and North Africa*) conjointement élaborés par le Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG) et le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de l'UNICEF (MENARO, de l'anglais *Middle East and North Africa Regional Office*).*

Le présent rapport analyse différents programmes de protection sociale non contributive. Il repose sur un examen approfondi de documents et de sites Web officiels gouvernementaux, de rapports et de documents élaborés par des organisations internationales, mais aussi d'études universitaires. Tous les documents cités dans le présent inventaire sont indiqués dans la section bibliographique. Différents bureaux de pays de l'UNICEF de la région ont contribué à la validation et à la mise à jour des informations relatives aux programmes et ont fourni des éléments de contexte qui ont alimenté l'analyse globale et les profils nationaux inclus dans le présent rapport.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude à Arthur van Diesen et à Buthaina Al-Iryani (UNICEF MENARO) pour les observations, les suggestions et le soutien qu'ils nous ont apportés tout au long de l'élaboration du présent rapport. Nous aimerions également remercier les équipes des bureaux de pays de l'UNICEF suivants pour leurs précieuses contributions : Algérie, Djibouti, Égypte, République islamique d'Iran, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Oman, État de Palestine, Soudan, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen. Nous sommes également reconnaissants envers tous les participants du [webinaire](#) éponyme, le premier de la série consacrée à la région MENA, dans le cadre duquel les principales conclusions du présent rapport ont été exposées ; nous remercions à cet égard l'équipe de socialprotection.org pour le soutien qu'elle nous a apporté.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans leur définition des cibles des Objectifs de développement durable (ODD), les pays reconnaissent le rôle central que joue la protection sociale dans la réduction de la pauvreté. La cible 1.3 de l'ODD 1, « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », appelle en effet à mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale destinés à tous et appropriés au niveau national afin d'atteindre d'ici 2030 une vaste couverture des populations pauvres et vulnérables, et notamment des enfants. En incluant des indicateurs et des cibles propres aux enfants, l'ODD 1 exhorte à les placer au cœur des efforts de réduction de la pauvreté et souligne le besoin de déterminer si les politiques sont axées sur l'enfance et dans quelle mesure, encourageant ainsi les pays à produire des données ventilées par tranches d'âge et propres aux enfants sur la pauvreté et la couverture de la protection sociale.

Dans les pays en développement, la probabilité de vivre au sein des ménages extrêmement pauvres est plus de deux fois supérieure chez les enfants que chez les adultes. S'ils ne constituent qu'un tiers de la population mondiale, ces derniers représentent néanmoins la moitié des 767 millions de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté à travers le monde (UNICEF et Banque mondiale 2016). En outre, les enfants vivent différemment la pauvreté : plus vulnérables à la malnutrition, aux maladies et aux maltraitements, ils dépendent également davantage du soutien de ceux qui les entourent.

Un corpus de recherches en constante expansion témoigne de l'importance de mieux adapter les programmes de protection sociale aux besoins spécifiques des enfants. En réalité, les politiques de protection sociale ne doivent pas nécessairement cibler les enfants pour les protéger : la présence d'un retraité au sein d'un ménage avec enfants suffit par exemple à leur bénéficier. La conception des politiques de protection sociale peut en outre favoriser des synergies avec d'autres services sociaux de base dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation, contribuant ainsi à atteindre d'autres ODD et à lutter contre différentes privations subies par les enfants dans d'autres dimensions.

La présente étude examine de plus près la protection sociale non contributive axée sur l'enfance dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (région MENA, de l'anglais *Middle East and North Africa*), où la pauvreté des enfants demeure une préoccupation majeure. Une étude récemment menée dans onze pays arabes indique qu'un enfant sur quatre environ souffre de pauvreté multidimensionnelle extrême, c'est-à-dire qu'il est privé de ses droits fondamentaux dans au moins deux des dimensions suivantes : logement décent, soins de santé, eau potable, assainissement, nutrition, éducation de base et information (Ligue arabe, CESA, UNICEF et OPHI 2017).

Dans la région MENA, la protection sociale repose traditionnellement sur des subventions universelles aux produits alimentaires, aux combustibles et aux services publics et sur des régimes d'assurance contributive. Il existe toutefois un consensus grandissant autour de l'idée selon laquelle les subventions non ciblées favorisent disproportionnellement les plus aisés et ne contribuent guère à la réduction de la pauvreté ; les systèmes d'assurance sociale s'adressent quant à elles aux fonctionnaires et aux travailleurs du secteur structuré de l'économie, n'offrant ainsi qu'une protection limitée à ceux du secteur non structuré.

Les régimes de protection sociale non contributive ciblent souvent des groupes particulièrement vulnérables, comme les personnes ayant perdu leur capacité de travail pour cause de vieillesse et/ou de handicap, ou encore les ménages n'ayant pas ou peu de soutien de famille (par ex. : orphelins, veuves, femmes divorcées ou femmes célibataires passé un certain âge) ; les ménages de travailleurs pauvres et vulnérables avec enfants ne sont donc guère couverts par ces régimes. On en connaît en outre très peu sur la proportion d'enfants couverts par ces programmes, une information pourtant essentielle pour accroître la prise en compte des enfants par les systèmes de protection sociale de sorte à toucher l'ensemble des enfants vulnérables et à satisfaire les besoins spécifiques à leur âge.

Dans un contexte de déficits budgétaires croissants et d'assainissement des finances publiques, des pays comme la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, l'Iran, la Jordanie, le Yémen et l'Arabie saoudite ont entrepris de supprimer progressivement ou de réduire les subventions alimentaires et énergétiques, mais aussi de réallouer une partie des économies ainsi réalisées à des programmes de transferts monétaires ciblés. De telles réformes peuvent en principe représenter une occasion d'investir dans l'enfance en instaurant des composantes axées sur l'enfance qui manquent encore aux systèmes de protection sociale et qui pourraient avoir un impact positif sur différentes dimensions du bien-être des enfants, comme la santé, l'éducation et la nutrition.

Dans ce contexte, le présent rapport fournit un aperçu des programmes de protection sociale non contributive actuellement mis en œuvre dans la région MENA ainsi qu'une estimation préliminaire de la proportion d'enfants couverts par ces programmes, autant d'indications susceptibles d'aider les pays à rendre compte de leur progression vers l'ODD 1.3 et à évaluer leurs propres politiques.

Dans l'ensemble, plus de cent programmes de protection sociale non contributive ont été inventoriés et classés dans les catégories suivantes : transferts monétaires et en nature (conditionnels et non conditionnels), programmes d'alimentation scolaire, programmes de travaux publics (travail contre rémunération ou *cash-for-work*, CFW), exemption des frais d'éducation, aide au logement, facilitation de l'accès à la santé (assurance maladie non contributive et prestations de soins de santé) et subventions alimentaires et énergétiques.

La présente étude se divise en deux parties. La première se compose d'un bref exposé de la pauvreté des enfants et de la protection sociale non contributive dans la région MENA (chapitre 1), d'un panorama régional des principales caractéristiques des programmes de protection sociale non contributive (chapitre 1) et d'une estimation de la proportion d'enfants couverts par ces programmes, lorsque les données relatives au nombre de bénéficiaires sont disponibles (chapitre 3). La seconde partie se compose de vingt profils nationaux résumant le contexte socio-économique de chacun d'entre eux et les systèmes nationaux de protection sociale existants. Chaque profil national est suivi d'un tableau récapitulatif des principales informations relatives à chaque programme, comme les groupes cibles, les mécanismes de ciblage, la couverture (lorsque des chiffres sont disponibles) et les caractéristiques de conception axées sur l'enfance.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Principales caractéristiques de conception des programmes de la région

Les programmes de transferts monétaires non conditionnels (TMNC) constituent de loin le **type de protection sociale non contributive** le plus courant dans la région (63), suivis par les transferts non conditionnels en nature (23), qui prennent principalement la forme de programmes de distribution alimentaire. Viennent ensuite les subventions alimentaires et énergétiques (17), puis les programmes de transferts monétaires conditionnels (TMC) et les programmes d'alimentation scolaire (15 et 13, respectivement). Les enfants en âge d'être scolarisés sont ciblés par des programmes d'alimentation scolaire, du fait de leur conception, mais aussi par des TMC, dont la plupart établissent des conditions à remplir en matière de scolarisation/fréquentation scolaire. De nombreux pays fournissent également une assurance santé non contributive (13) et des prestations de soins de santé (12), ainsi que des aides au logement (12) pour les pauvres. Seuls deux pays sont dotés de programmes de travail contre rémunération (8) et d'exemptions des frais d'éducation (9).

Le ciblage catégoriel constitue le **mécanisme de ciblage** le plus courant (111) parmi les programmes cartographiés. Il sert généralement à identifier les ménages sans soutien de famille masculin ou dont les membres adultes, en particulier le chef de ménage, sont inaptes au travail, comme les personnes âgées ou handicapées et les veuves. L'évaluation des ressources (73) s'ajoute souvent au ciblage catégoriel pour identifier les ménages dont certains membres appartiennent aux catégories admissibles. Peu de programmes emploient l'évaluation indicative des ressources (*proxy means test*, PMT) pour sélectionner leurs bénéficiaires (15), bien que des programmes plus récents commencent à adopter cette méthode.

Les programmes ciblent souvent plus d'un **groupe de population**. La plupart d'entre eux ciblent les ménages pauvres (99), puis les enfants (42). Les personnes handicapées et les femmes arrivent en troisième place (35 chacun), suivies par les orphelins (27).

Caractéristiques axées sur l'enfance

Le présent rapport cherche également à déterminer si la conception des programmes cartographiés inclut des caractéristiques axées sur l'enfance. Il se penche pour ce faire sur d'éventuelles synergies existant entre les programmes et les secteurs de la santé, de la nutrition ou de l'éducation. Les programmes dont une composante au moins cible explicitement les enfants et ceux dont le montant des prestations est proportionnel au nombre d'enfants ou de membres du ménage ont également été classés dans la catégorie des programmes axés sur l'enfance.

Les caractéristiques considérées dans le présent exercice ne s'excluent pas mutuellement et certains programmes ont été classés dans plusieurs catégories. Au moins un programme de chaque pays et plus de la moitié des programmes inventoriés (81) présentent au moins une caractéristique de conception axée sur l'enfance.

Programmes ciblant les enfants

Environ la moitié des programmes ciblant les enfants, les enfants handicapés et/ou orphelins (68 en tout) sont des programmes de transferts monétaires (35). En ce qui concerne la tranche d'âge cible, on constate que près de la moitié des programmes ciblant les enfants (29) ne s'adressent **qu'aux enfants en âge d'être scolarisés** ; c'est généralement le cas de tous les programmes d'alimentation scolaire et d'exemption de frais d'éducation, mais aussi des transferts monétaires conditionnés à la scolarisation ou à la fréquentation scolaire. **Très peu** de programmes (10) **ciblent explicitement les enfants d'âge préscolaire**.

Éducation

Les programmes de protection sociale peuvent améliorer l'accès des enfants à l'éducation en encourageant directement la fréquentation scolaire par le biais de programmes d'alimentation scolaire ou d'exemption des frais d'éducation, ou encore en conditionnant les transferts à la fréquentation scolaire. Tous les pays sauf quatre (le Bahreïn, l'Irak, la Libye et la Syrie) sont dotés d'un programme de protection sociale non contributif appuyant l'accès à l'éducation (37 en tout). Les programmes d'alimentation scolaire sont généralement les plus vastes, puisqu'ils ciblent l'ensemble des enfants scolarisés dans l'enseignement public ; certains pays (comme le Maroc et le Soudan) recourent toutefois au ciblage géographique pour sélectionner les régions aux niveaux de pauvreté les plus élevés ou aux indicateurs d'éducation les plus bas. Les exemptions de frais d'éducation ciblent généralement des groupes plus restreints, comme les enfants issus de ménages défavorisés, et ne présentent d'intérêt que dans les pays où l'État ne garantit pas la gratuité de l'éducation à tous les niveaux.

Nutrition

Les programmes de protection sociale non contributifs peuvent contribuer à lutter contre la malnutrition infantile en élevant le niveau de consommation des ménages grâce à des transferts monétaires ou des transferts alimentaires directs. La plupart des vingt programmes présentant un lien avec la nutrition sont des programmes d'alimentation scolaire et cinq sont des transferts en nature distribuant des produits alimentaires expressément destinés aux enfants. Plus de la moitié des pays sont dotés d'au moins un programme appuyant l'accès des **enfants à la nutrition**, mais la plupart de ces programmes s'adressent aux enfants fréquentant l'école et excluent les enfants non scolarisés et ceux d'âge préscolaire. Les enfants de moins de cinq ans étant particulièrement vulnérables à la malnutrition (voir Ligue arabe, CESAO, UNICEF et OPHI 2017), l'insuffisance de programmes de protection sociale couvrant cette tranche d'âge laisse entrevoir la possibilité de considérablement améliorer l'articulation des programmes de protection sociale et des interventions nutritionnelles.

Santé

Parmi les programmes cartographiés dans le présent rapport, l'assurance maladie et les prestations de soins de santé non contributives sont ceux qui contribuent le plus à l'amélioration de l'état de santé des enfants. L'inventaire se concentre sur les programmes contenant une composante explicitement liée à la santé des enfants, comme les assurances, mais aussi les programmes monétaires conditionnés à la vaccination ou à des visites médicales régulières. Dans l'ensemble, 8 pays sur 20 sont dotés de programmes appuyant explicitement l'accès des enfants à la santé (11 en tout). Si la santé figure parmi les dimensions où les enfants souffrent encore de niveaux de privations élevés dans de nombreux pays de la région (voir Ligue arabe, CESAO, UNICEF et OPHI 2017), les programmes de protection sociale semblent moins contribuer à l'accès aux soins de santé qu'à d'autres domaines.

Programmes dont le montant des prestations est proportionnel à la taille du ménage

Le montant des prestations versées par les programmes de transferts monétaires varie considérablement en fonction des programmes et des pays. On peut en outre constater que la valeur des prestations augmente souvent en fonction de la taille du ménage et, dans une moindre mesure, en fonction de l'âge ou du niveau scolaire des enfants.

Contrairement aux programmes versant une prestation fixe à tous les ménages, les programmes tenant compte du niveau de dépense supérieur des familles plus nombreuses (ou abritant des enfants plus âgés) sont considérés comme des programmes axés sur l'enfance par le présent inventaire. Dix-sept pays sont dotés de programmes de transferts monétaires dont les prestations sont accordées par enfant ou dont le montant des prestations varie en fonction de la taille du ménage (34 en tout) ; cette caractéristique revient fréquemment dans les pays du Golfe.

Proportion d'enfants couverts par des programmes de protection sociale dans la région MENA

La pratique consistant à évaluer les effets des programmes de protection sociale se trouve encore à un stade embryonnaire dans la région MENA, où peu d'évaluations (voire aucune) ne tient compte de la couverture des enfants des différentes tranches d'âge (van Diesen 2017) et où les données administratives sur la couverture des programmes, et plus particulièrement sur celle des enfants, sont rarement disponibles.

Le présent rapport emploie toutefois une méthode fondée sur la comparaison entre le nombre effectif ou estimé d'enfants couverts par un programme particulier et le nombre d'enfants pauvres dans le pays. Le résultat de cet exercice indique que les programmes sont rarement assez vastes pour toucher tous les enfants vulnérables. Même dans l'hypothèse d'un ciblage parfait, la plupart d'entre eux ne couvriraient pas même la moitié des enfants pauvres. Ce résultat concerne les estimations de la pauvreté multidimensionnelle et monétaire des enfants.

Les programmes non monétaires ciblant les enfants en âge d'être scolarisés (notamment les programmes d'alimentation scolaire et la distribution en nature de fournitures scolaires) présentent généralement une plus vaste couverture que les autres programmes, comme les transferts monétaires. Dans de nombreux pays, la coexistence de plusieurs programmes à petite échelle (comme dans le cas de la Jordanie et de l'Iran) complique la tâche consistant à s'assurer que tous les enfants ont accès à des prestations, puisqu'il n'est pas possible d'y procéder simplement à l'expansion de programmes de protection sociale existants, sans se soucier d'éventuels chevauchements ou de la couverture des mêmes enfants vulnérables par des programmes complémentaires mis en œuvre par différents organismes. Les registres uniques et intégrés constituent ici une mesure essentielle pour consolider les données administratives relatives aux programmes de protection sociale.

Recommandations

À partir des conclusions tirées de la présente étude et de la littérature examinée, les recommandations suivantes indiquent aux gouvernements, aux chercheurs et aux personnes pesant sur les processus décisionnels comment procéder pour renforcer la protection sociale non contributive dans la région MENA et l'axer davantage sur l'enfance.

- **Récolter et mettre à disposition des données ventilées par genre et par âge** sur tous les bénéficiaires des programmes via des enquêtes exhaustives auprès des ménages, mais aussi des bases de données administratives et des registres uniques intégrés.
- **Mener régulièrement des études sur la pauvreté des enfants** afin de mieux comprendre leurs privations et vulnérabilités.
- **Renforcer la base de données probantes relatives à la protection sociale axée sur l'enfance** via des évaluations approfondies de programmes combinant différentes méthodes, notamment au sujet de l'impact de la protection sociale sur les enfants et sur les différentes dimensions de la pauvreté des enfants. Il importe par ailleurs de **partager les données de ces évaluations de programmes et d'expériences novatrices de mise en œuvre** à travers la région.
- **Repenser les mécanismes de ciblage** : une analyse plus rigoureuse de la population cible s'avère nécessaire pour mieux comprendre comment les mécanismes de ciblage actuels peuvent être améliorés pour toucher les enfants vulnérables sans générer d'erreurs d'exclusion injustifiables.
- **Des allocations universelles pour l'enfance** doivent être envisagées, dans la mesure où elles consolident une approche de la protection sociale fondée sur les droits. Le versement de prestations universelles aux

familles avec enfants peut être rendu abordable et équitable, notamment en le combinant avec un système fiscal progressif et dans un contexte de réforme des subventions n'exigeant pas un ciblage étroit, mais une plus vaste base de compensation destinée à maintenir la stabilité sociale et politique.

- **Expansion des systèmes existants.** Les programmes de la région sont souvent trop restreints pour toucher tous les enfants vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle, il s'avère donc nécessaire de procéder à leur expansion (notamment dans le cas des allocations familiales/pour l'enfance) afin de toucher tous les enfants vulnérables, notamment ceux de moins de 6 ans, qui constituent la tranche d'âge la moins couverte par les programmes de protection sociale spécifiques.
- **Accroître la marge de manœuvre budgétaire consacrée à la protection sociale** en fonction du contexte national, en supprimant par exemple progressivement les subventions inéquitables, en augmentant les recettes fiscales au moyen d'un système progressif et en augmentant les recettes provenant d'autres sources, comme la *Zakat*.
- **Investir dans le capital humain et les services de base tels que la santé, l'éducation et le logement. Investir uniquement dans la protection sociale ne suffira pas** à opérer une transformation sociale.
- **Jeter des ponts entre les programmes de protection sociale existants et la nutrition, la santé et l'éducation.** Il conviendrait de promouvoir davantage de programmes liés à la nutrition des femmes allaitantes et des enfants d'âge préscolaire. De même, pour assurer un développement équitable des enfants, la priorité devrait consister à améliorer les programmes liés à la santé maternelle et infantile et à promouvoir l'égalité d'accès et des mesures d'incitation à l'enseignement primaire et secondaire.
- **Collaborer et échanger les informations** entre les différents organismes impliqués, non seulement entre les ministères et au niveau gouvernemental, mais aussi avec des organismes internationaux promouvant la protection sociale dans le pays.
- **Adopter des mesures de réaction aux chocs** et mettre en place des systèmes complets et résilients capables de réagir efficacement en cas de crise.
- **Améliorer l'assistance des enfants migrants et des réfugiés.** Les enfants sont particulièrement affectés par les déplacements, dans la mesure où les systèmes nationaux de protection sociale sont rarement ouverts ou prêts à veiller au respect du droit à la protection sociale des enfants étrangers
- **La consolidation d'un système de protection sociale axé sur l'enfance est possible et requiert un changement de perspective.** Les récentes réformes des dépenses publiques entreprises dans les pays de la région MENA fournissent aux pays une occasion en or d'améliorer leur système et de mieux le préparer à répondre aux besoins spécifiques des enfants tout au long de leur vie.



Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive

SBS, Quadra 1, Bloco J, Ed. BNDES, 13^o étage
70076-900 Brasília, DF - Brésil
Téléphone: +55 61 2105 5000

ipc@ipc-undp.org • www.ipc-undp.org